



**BRIDGE BANK GROUP**  
CÔTE D'IVOIRE

**CHARTRE DE PROTECTION  
DES DONNEES A  
CARACTERE PERSONNEL**

## Table des matières

PREAMBULE .....	3
<b>1 QUELQUES NOTIONS .....</b>	<b>4</b>
1.1 Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ? .....	4
1.2 Qu'est-ce qu'une donnée sensible ? .....	4
1.3 Qu'est-ce qu'un traitement ? .....	4
1.4 Qu'est-ce qu'une personne concernée ? .....	5
<b>2 LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>3 FINALITES DES TRAITEMENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>4 CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU TRAITEMENT .....</b>	<b>6</b>
4.1 Légitimité et licéité .....	6
4.2 Loyauté .....	6
4.3 Proportionnalité .....	6
4.4 Conservation .....	7
4.5 Confidentialité et sécurité .....	7
4.6 Transfert .....	7
<b>5 DROITS DES PERSONNES CONCERNEES .....</b>	<b>7</b>

## PREAMBULE

La présente Charte s'applique à toutes les données à caractère personnel traitées par les entités de la BRIDGE BANK GROUP – COTE D'IVOIRE (BBG CI) agissant en qualité de responsable de traitement. Elle explique de quelle manière nous utilisons ces données, avec qui nous sommes susceptibles de les partager et quelles mesures nous prenons pour nous assurer de leur confidentialité, de leur sécurité et des droits dont vous bénéficiez à cet égard.

Elle pourra être modifiée à tout moment, au gré des changements ou additions effectués, afin notamment de se conformer à toutes évolutions réglementaires ou organisationnelles.

Conformément à la loi n°2013-450 du 19 Juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel, la BBG CI s'est soumise aux formalités nécessaires au traitement des données à caractère personnel auprès de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI).

En outre, la BBG CI a désigné un Correspondant à la Protection des Données à caractère Personnel en charge notamment des droits dont vous disposez conformément à ladite loi.

# 1 QUELQUES NOTIONS

## 1.1 Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

La loi qualifie de donnée à caractère personnel, « Toute information de quelque nature qu'elle soit et indépendamment de son support, y compris le son et l'image, relative à une **personne physique** identifiée ou identifiable directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, culturelle, sociale ou économique ».

Une donnée à caractère personnel est donc une donnée qui permet d'identifier un individu ou une donnée relative à une personne déjà identifiée. (Nom ; prénoms ; numéro de téléphone ; numéro de CNI ; voix ; image ; donnée biométrique etc.)

## 1.2 Qu'est-ce qu'une donnée sensible ?

Les données sensibles sont celles qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes ou sont relatives à la santé ou la vie sexuelle.

Il peut s'agir également de données relatives aux mesures d'ordre social, aux poursuites, aux sanctions pénales ou administratives.

## 1.3 Qu'est-ce qu'un traitement ?

Constitue un traitement de données à caractère personnel, toute opération de :

- ☞ Collecte,
- ☞ Exploitation,
- ☞ Enregistrement,
- ☞ Organisation,
- ☞ Conservation,
- ☞ Adaptation,
- ☞ Modification,
- ☞ Extraction,
- ☞ Sauvegarde,
- ☞ Copie,
- ☞ Consultation,
- ☞ Utilisation,
- ☞ Communication,
- ☞ Diffusion,
- ☞ Rapprochement,
- ☞ Interconnexion,
- ☞ Verrouillage,
- ☞ Cryptage,
- ☞ Effacement ou destruction de données à caractère personnel,
- ☞ Etc...



## 1.4 Qu'est-ce qu'une personne concernée ?

Toute personne physique qui fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel.

## 2 LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Personne physique ou morale, publique ou privée, qui, seul ou conjointement avec d'autres, prend la décision de traiter des données à caractère personnel et en détermine les finalités.

Le responsable du traitement est BRIDGE BANK GROUPE COTE D'IVOIRE, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro ABJ-2004-B-6821, dont le siège est à Abidjan, Plateau, Avenue du Général De Gaulle, 01 BP 13002 Abidjan 01, Téléphone : 20 25 85 85.

En conformité avec la réglementation en vigueur, les traitements de données ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'ARTCI, et ont été autorisés par Décision n°2018-0430 en date du 20 Septembre 2018 de l'autorité de protection de la république de Côte d'Ivoire.

## 3 FINALITES DES TRAITEMENTS

La finalité d'un traitement est l'objectif poursuivi par le responsable du traitement. La personne concernée doit savoir à quoi serviront ces données. Les données doivent être collectées pour des finalités déterminées, légitimes et explicites et ne peuvent être traités ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

Vos données à caractère personnel ne seront utilisées que si vous y avez consenti ou que cette utilisation repose sur l'un des fondements juridiques prévus par la loi :

- ☞ L'exécution d'un contrat conclu ou d'un engagement au titre duquel vous êtes et/ou nous sommes engagés ;
- ☞ Le respect d'une obligation légale ou réglementaire ;
- ☞ La préservation de l'intérêt public, comme la prévention ou la détection d'une fraude ou d'un délit financier

Nous collectons et traitons des informations vous concernant pour diverses raisons et notamment :

- ☞ vous fournir des produits et services ;
- ☞ exécuter vos instructions et nos engagements vis-à-vis de vous ;
- ☞ gérer notre relation commerciale avec vous - y compris (sauf refus de votre part) vous proposer nos produits, contrats et services ou effectuer des études de marché ;
- ☞ comprendre le fonctionnement de votre compte et l'utilisation de vos services ;
- ☞ faciliter et assurer une assistance des opérations bancaires (support informatique notamment) ;
- ☞ améliorer la qualité de nos produits, contrats et services et nous assurer de l'efficacité de nos campagnes commerciales ;

- ⌘ garder une trace de nos échanges avec vous (par téléphone, en -présentiel, par message électronique ou tout autre type de communication) ;
- ⌘ prévenir ou détecter tout risque de fraude ou délit financier ;
- ⌘ assurer la continuité de l'activité de nos services ;
- ⌘ correspondre avec nos avocats, conseils ou tout autre intervenant (sous-traitants, fournisseurs, partenaires ou autres tiers intéressés) ;
- ⌘ gérer nos besoins opérationnels internes en matière de gestion du crédit et des risques, de développement et de planification de systèmes informatiques ou de produits, de contrats d'assurance, ou encore d'audit ;
- ⌘ assurer la défense de nos droits et le respect de nos obligations légales, réglementaires ou fiscales.

## 4 CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU TRAITEMENT

### 4.1 Légitimité et licéité

Le traitement de données à caractère personnel est considéré comme légitime si la personne concernée donne expressément son consentement préalable. Il peut être dérogé à cette exigence du consentement préalable lorsque le responsable de traitement est dûment autorisé et que le traitement est nécessaire.

Les données à caractère personnel doivent être collectées auprès de personnes qui doivent être conscientes de la mise en œuvre de cette collecte et qui doivent avoir donné leur consentement préalablement à la réalisation de la collecte.

### 4.2 Loyauté

Les traitements de données à caractère personnel doivent se faire de manière licite et loyale.

Le traitement est considéré comme **loyal** lorsque la personne concernée a été clairement informée de l'existence du traitement envisagé, de la nature des données à collecter, des traitements envisagés, des finalités ou objectifs poursuivis.

### 4.3 Proportionnalité

Les données doivent être **adéquates, pertinentes et non excessives** au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées ultérieurement.

- ⌘ **adéquates**, c'est-à-dire qui correspondent parfaitement à l'objectif poursuivi, qui sont appropriées ou adaptées;
- ⌘ **pertinentes**, c'est-à-dire qui se justifient ou qui sont admises;
- ⌘ **non excessives**, c'est-à-dire qui n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour atteindre les finalités.



#### **4.4 Conservation**

Aux termes de la loi de protection des données à caractère personnel, les données doivent être « conservées pendant une durée qui n'excède pas la période nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées ».

Certaines données pourront être conservées pour une durée supplémentaire pour la gestion de réclamations et/ou contentieux ainsi que pour répondre à nos obligations légales ou réglementaires ou encore pour répondre à des demandes d'autorités habilitées.

#### **4.5 Confidentialité et sécurité**

La BBG CI est tenue de prendre toute précaution à l'égard des données, notamment d'assurer leur confidentialité et sécurité, et d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers y aient accès.

Il est imposé au personnel et à tous les tiers travaillant pour BBG CI de respecter des normes strictes en matière de sécurité et de protection de l'information, y compris des obligations contractuelles aux termes desquelles ils s'engagent à protéger toutes les données et appliquer les mesures préconisées.

#### **4.6 Transfert**

Des données sont susceptibles d'être transférées vers, hébergées dans ou consultées depuis un pays tiers. La banque procédera à ces transferts de données uniquement pour exécuter un contrat, exécuter une obligation légale, protéger l'intérêt public et/ou pour défendre ses intérêts légitimes.

### **5 DROITS DES PERSONNES CONCERNEES**

La loi reconnaît aux personnes dont les données à caractère personnel sont traitées les droits spécifiques suivants :

#### **§ Le droit à l'information**

Toute personne a le droit de savoir si les données à caractère personnel la concernant font ou non l'objet d'un traitement au plus tard lors de la collecte et ce, quels que soient les moyens et supports utilisés.

#### **§ Le droit d'opposition**

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

### § Le droit d'accès

Le droit d'accès est le droit pour une personne concernée d'interroger le responsable d'un traitement pour savoir si des données la concernant font l'objet ou pas d'un traitement et, dans l'affirmative, de prendre connaissance de ces informations et d'en obtenir la communication.

Le droit d'accès est un droit discrétionnaire. Celui qui l'exerce n'a donc à justifier d'aucun motif.

### § Le droit de rectification

Toute personne physique, justifiant de son identité, peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou supprimées les données la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

### § Le droit à l'oubli

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement, l'effacement de données la concernant et la cessation de la diffusion de ces données pour motif légitime.

**Des dispositions légales ou réglementaires ou des raisons légitimes peuvent imposer à la banque de conserver des données.**

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant aux adresses suivantes :

BBG CI /Service Conformité  
01 BP 13002 Abidjan 01

Email : [data.protection@bridgebankgroup.com](mailto:data.protection@bridgebankgroup.com)